

RÈGLEMENT RELATIF À L'AIDE « RECUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE POUR LES COMMUNES »

CONTEXTE GENERAL :

Dans le cadre de son PCAET, Niort Agglo souhaite contribuer à préserver la ressource et économiser l'eau.

Les communes du territoire disposant toutes d'espaces verts et de plantations, en particulier récentes, à préserver durant les épisodes caniculaires, l'intérêt de soutenir l'achat de récupérateurs au profit de communes semble avéré. Aussi, la mise en place d'une aide financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les communes membres de Niort Agglo fait l'objet du présent règlement.

CALENDRIER :

Les demandes d'aides pourront être formulées et octroyées pour la période allant du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025.

MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE GLOBALE :

Enveloppe globale maximum : 10 000 € pour l'année 2024.

Si ce montant est atteint avant l'échéance, l'arrêt de la période d'attribution de l'aide pourra être prononcé par Niort Agglo.

CONDITIONS D'ACCES A L'AIDE :

→ *Le parcours de demande d'aide est détaillé dans le schéma annexé à ce présent règlement*

En propos introductif et selon l'ampleur du projet prévu par la commune, il est vivement conseillé de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau, celle-ci finançant des études, des travaux et des fournitures, là où Niort Agglo ne soutient que la fourniture de la cuve de récupération (*voir conditions de versement de l'aide ci-après*).

Les critères d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'eau se trouvent aux liens suivants :

- https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Information%20-%20Communication/Publications/11-prog/RG_11P.pdf
- https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Information%20-%20Communication/Publications/11-prog/FICHE_QUA_2.pdf

La demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est à effectuer avant signature du devis.

Pour bénéficier de l'aide de Niort Agglo, la commune s'engage à :

- Acheter et installer (raccordement compris) un récupérateur d'eau de pluie neuf après le 1^{er} mai 2024 (date de facturation) :
 - Cuve rigide de 6000 litres minimum et de 15 000 litres maximum ;
 - Système de collecte des eaux de pluie aérien ou enterré ;
- Renseigner le formulaire de demande d'aide (cf site Niort Agglo) et le renvoyer à Niort Agglo, accompagné :
 - D'une facture nominative acquittée (mentionnant de façon distincte le prix de la fourniture du matériel) ;
 - D'une photographie attestant la réalisation de l'installation sur un bâtiment communal ;
 - D'un relevé d'identité bancaire de la commune.
- Envoyer chaque année à Niort Agglo une estimation des volumes d'eau de pluie récupérée.

MATERIEL DE RACCORDEMENT ET ACCESSOIRES ELIGIBLES :

- Pompe ;
- Filtres ;
- Clapet anti-retour, avec filtre ;
- Collecteur filtrant descente ;
- Robinets flotteurs ;
- Flexibles d'alimentation ;
- Tuyaux de raccordement ;
- Regards ;
- Compteur normé.

MONTANT ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE :

- Sans aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, aide Niort Agglo de 50% du prix d'achat, plafonnée à 1500 € par dossier, uniquement sur le coût hors taxes du matériel (cuve, matériel de raccordement, pompe intégrée, comptage) ;
- Avec aide de l'agence de l'eau Loire Bretagne (cf leurs conditions d'éligibilité), aide Niort Agglo de 20% du reste à charge uniquement sur la fourniture du matériel HT ;
- Pour Niort Agglo, jusqu'à 3 cuves peuvent être financées par commune, là où l'Agence de l'eau ne définit pas de seuil du nombre de cuves (situation pour atteindre le plancher de 8000 € HT de dépenses exigées par l'Agence) ;
- Versement de l'aide Niort Agglo uniquement sur facture acquittée de la commune, avec RIB et photographie de l'installation. Le versement de l'aide interviendra après complétude du dossier et instruction de la demande.

→ Main d'œuvre non éligible ;

→ Matériel non conforme, non destiné à la récupération d'eau de pluie et/ou artisanal non éligible ;

→ Financement du matériel de raccordement et des accessoires conditionné à l'achat d'une cuve neuve ;

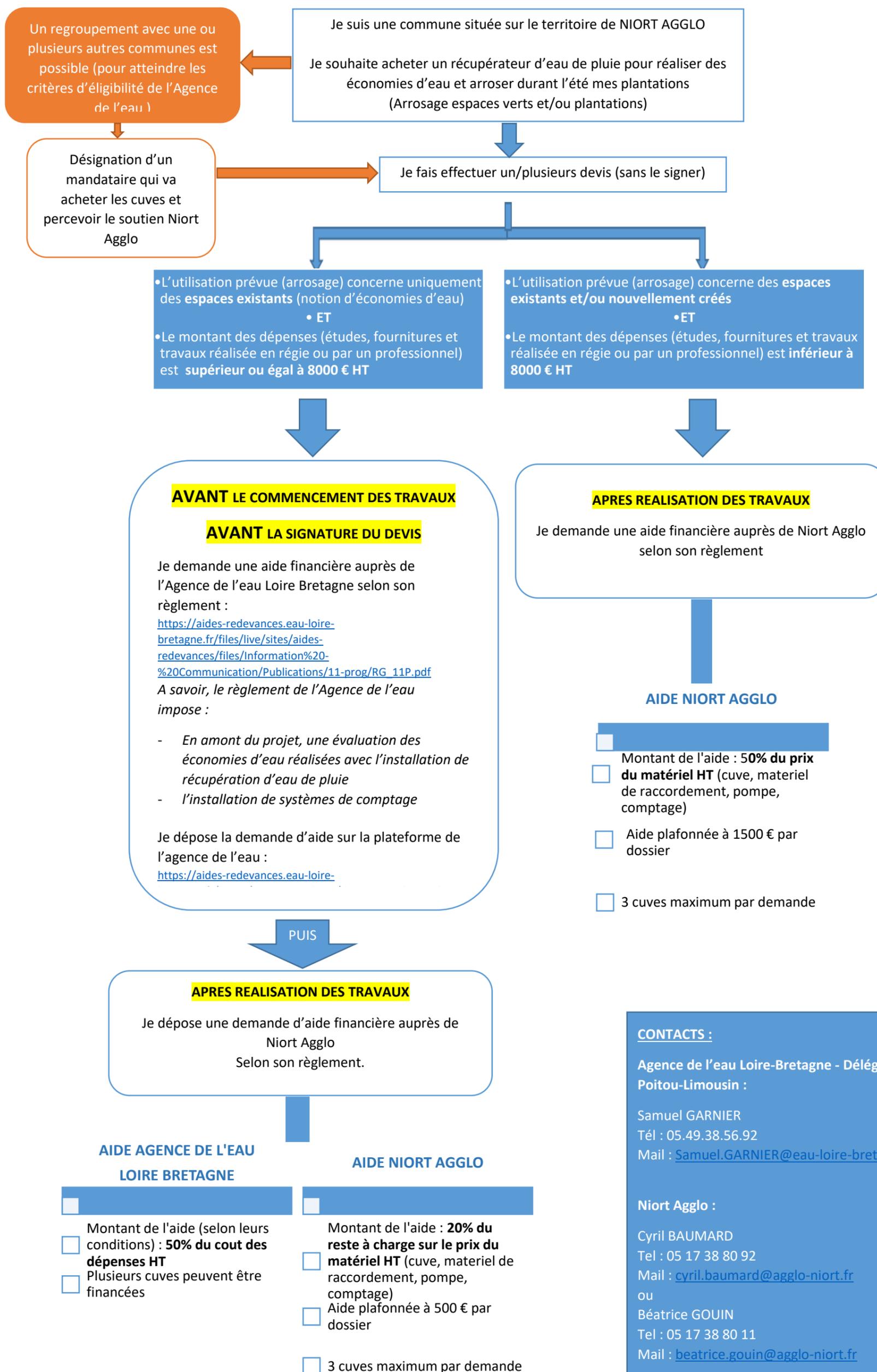
Un contrôle de la réalisation effective de l'installation pourra être effectué sur site par les services de Niort Agglo après réception du dossier de demande d'aide.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Le formulaire de demande d'aide est à remplir et à renvoyer à l'adresse suivante :

Niort Agglo
Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat
140, rue des Equarts
CS28770
79027 NIORT CEDEX

PARCOURS CONSEILLE pour la demande d'aide financière



Total des aides cumulées plafonné à 80% des dépenses

CONTACTS :

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Poitou-Limousin :

Samuel GARNIER
Tél : 05.49.38.56.92
Mail : Samuel.GARNIER@eau-loire-bretagne.fr

Niort Agglo :

Cyril BAUMARD
Tél : 05 17 38 80 92
Mail : cyril.baumard@agglo-niort.fr
ou
Béatrice GOUIN
Tél : 05 17 38 80 11
Mail : beatrice.gouin@agglo-niort.fr

ANNEXE 2

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
« RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE POUR LES COMMUNES »**

Cadre réservé à l'administration :

Formulaire reçu le :

AR envoyé par mail le :

NOM COMMUNE :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

Nom Prénom interlocuteur :

Mail interlocuteur :

Téléphone interlocuteur :

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE :

- ✓ Facture nominative acquittée (mentionnant de façon distincte le prix de la fourniture du matériel) ;
- ✓ Photographie attestant la réalisation de l'installation sur un bâtiment communal ;
- ✓ Relevé d'identité bancaire de la commune.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

En déposant cette demande d'aide financière, je soussigné(e)agissant en tant quepour le compte de la commune, certifie sur l'honneur l'exactitude de des renseignements fournis et m'engage à :

- ✓ Lire et accepter le règlement du dispositif d'aide « récupérateurs d'eau de pluie » et son annexe ;
- ✓ Envoyer chaque année à Niort Agglo une estimation des volumes d'eau de pluie récupérée ;
- ✓ Autoriser l'accès à l'équipement aux services de Niort Agglo, en cours de chantier et/ou après installation dans le cadre d'un contrôle éventuel ou d'une communication.

Il est rappelé que toute fausse déclaration expose au reversement des aides perçues et aux sanctions prévues au Code Pénal (article 313.1 et suivants)

Fait à

Le.....

Signature(s) et cachet

**Formulaire accompagné des pièces complémentaires, à renvoyer avant le 31 décembre 2025,
à l'adresse suivante :**

Niort Agglo
Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat
140, rue des Equarts
CS28770
79027 NIORT CEDEX

Ou par mail à : beatrice.gouin@agglo-niort.fr ou cyril.baumard@agglo-niot.fr